

Horaires de secrétariat : lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

PASSEZ VOTRE PERMIS EN SEULEMENT 2 SEMAINES ! **FORMATION ACCÉLÉRÉE 40H : 1900€**

Concernant le code :

- ❖ Accès illimité aux cours, entraînements et examens blancs **du code de la route (60 séries)** :
 - sur notre site www.permis-easy.fr
 - en conditions d'examen, dans notre agence **du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 19h**
- ❖ Le candidat **programme lui-même et à sa convenance** sa date d'examen théorique dans un **centre privé, au tarif de 30€**. (Point code , La poste, Code'n Go, etc...)

Concernant la conduite :

- ❖ 40 heures de conduite **(de 7h à 20h, du lundi au samedi)**
 - **La programmation de l'examen de conduite sera en fonction du résultat de l'examen blanc.**
 - En cas d'échec à l'examen **pratique**, le candidat devra s'affranchir des frais de réinscription.

TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- À l'inscription : **660€**
- À la réservation des 10 premières heures de conduite : **620€**
- À la réservation des leçons suivantes : **620€**
- **À VOTRE CHARGE** : Le test d'évaluation aux aptitudes à la conduite *(doit être effectué avant l'inscription et la signature du contrat)* : **30€**
- **À VOTRE CHARGE** : Frais d'accompagnement à l'examen pratique : **55€**

EN SUPPLÉMENT

(Toutes les leçons devront être réglées à la réservation)

- 1h de conduite supplémentaire : **55€**
- Forfait de 10 heures supplémentaires : **500€**
- Frais de réinscription (En cas d'échec à la conduite ET sous réserve d'acceptation de l'établissement) : **100€**
 - Un nombre d'heures supplémentaires sera proposé par l'Auto-école.
 - L'échec à l'examen mettra automatiquement fin au contrat respectif, le repassage à l'examen fera office d'un nouveau contrat.

Documents à fournir :

- 4 photos d'identité couleur en format Ephoto numérique (différentes des pièces d'identité)
- 5 enveloppes "Lettre suivie" 50 grammes
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité sur une seule page et en couleur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- Un justificatif de domicile est une facture (portable, électricité, dernier avis d'imposition)
- Si le justificatif n'est pas à votre nom, photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur + attestation d'hébergement (sur papier libre signé par les 2 parties)

Tout autre document ne sera pas accepté par l'ANTS

- Pour les mineurs (16 et 17 ans) : Attestation de recensement
- Pour les mineurs (16 et 17 ans) : Photocopie du livret de famille
- Entre 17 et 26 ans : Attestation de participation à la JAPD (ou JDC)
- Moins de 26 ans : ASSR2 (passé en classe de 3ème) ou ASR (passé dans un centre Greta)



Numéro d'agrément : E 06 075 3200 0